



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAUREAT 2022

DOSSIER DE
PRÉSENTATION
JUN 2022

REUSSIR



Introduction

Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, la session 2022 du baccalauréat témoigne de la transformation du lycée général, technologique et professionnel qui s'est opérée depuis trois ans, afin d'offrir à tous les élèves la possibilité de construire un parcours de réussite qui soit en phase avec leurs goûts et leurs aspirations.

Le nouveau baccalauréat général et technologique a pour ambition de préparer les lycéens aux exigences des formations de l'enseignement supérieur : le contrôle continu valorise le travail régulier tout au long de l'année, les épreuves de spécialités, qui se sont tenues au mois de mai dernier, développent l'expertise et l'excellence des candidats, l'épreuve écrite de philosophie traduit l'exigence d'une culture académique commune permettant aux jeunes de devenir des citoyens libres et éclairés, l'épreuve du Grand oral permet de s'exercer à l'argumentation et à la prise de parole en public.

Dans la voie professionnelle, la nouvelle organisation des cursus, vers le CAP ou le baccalauréat professionnel, permet davantage l'expression des talents de chacun, notamment grâce à la réalisation des chefs d'œuvre, gage de réussite pour la poursuite d'études ou l'insertion dans le monde professionnel.

Ainsi, le lycée permet-il à la fois une spécialisation progressive des élèves avec un haut niveau d'exigence, et une adaptation des choix d'enseignement pour une orientation plus individualisée.

L'organisation du baccalauréat est, comme chaque année un défi : au plan national, 709399 candidats se présentent en 2022, 64 050 correcteurs sont mobilisés pour un peu plus de 3,5 millions de copies qui seront corrigées en quelques jours.

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL

- Les chiffres clés de l'académie d'Aix-Marseille
- Le calendrier des épreuves terminales 2022
- La communication des résultats
- Les aménagements prévus en raison de la crise sanitaire
- Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les mentions
- Les épreuves de rattrapage
- La session de remplacement

UN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

- Cinq nouvelles familles de métiers mises en place à la rentrée 2021
- Le chef-d'œuvre
- Une nouvelle épreuve de contrôle
- L'attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

LES EFFECTIFS DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Les effectifs académiques de candidats à la session 2022
- Les résultats au baccalauréat des précédentes sessions

LES CHIFFRES CLES DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Effectifs de candidats par baccalauréat et par département

Session 2022	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total Académie
Bac général (BCG)	12 003	821	723	3 373	16 920
Bac technologique (BTN)	4 292	345	225	1 293	6 155
Total BCG + BTN	16 295	1 166	948	4 666	23 075
Bac professionnel	5 443	333	374	1 530	7 680
Total bacs	21 738	1 499	1 322	6 196	30 755
Epreuves anticipées (EA)	17 081	1 197	987	4 878	24 143
Total bacs + épreuves anticipées	38 819	2 696	2 309	11 074	54 898

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2022

Baccalauréat général et technologique	
Philosophie	15 juin 2022
Épreuve écrite de français	16 juin 2022
Épreuve orale de français	27 juin au 1 ^{er} juillet
Grand oral	Du 20 juin au 1 ^{er} juillet 2022
Épreuves orales de contrôle	7 juillet 2022
Baccalauréat professionnel	
Français, histoire-géographie et EMC	14 juin 2022
Prévention, santé environnement	15 juin 2022
Economie-droit ou économie-gestion	15 juin 2022
Arts appliqués et cultures artistiques	16 juin 2022
Épreuves professionnelles écrites	Du 16 juin au 23 juin 2022
Langues vivantes A	23 juin 2022
Langues vivantes B	24 juin 2022
Épreuves orales de contrôle	Du 6 au 8 juillet 2022
Sessions de remplacement	
Baccalauréat général	Du 7 au 12 septembre 2022
Baccalauréat technologique	7, 8 et 9 septembre 2022
Baccalauréat professionnel	Du 6 au 16 septembre 2022

LA COMMUNICATION DES RESULTATS

Les liens vers les résultats seront disponibles, dès le mardi 5 juillet 2022, depuis le site de l'académie et sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalauréat

Baccalauréats général et technologique

1^{er} groupe d'épreuves : Mardi 5 juillet à partir de 8h sur Internet

2nd groupe d'épreuves : Jeudi 7 juillet à partir de 18h

Baccalauréat professionnel

1^{er} groupe d'épreuves : Mardi 5 juillet à partir de 8h sur Internet

2nd groupe d'épreuves : A l'issue des délibérations entre le 6 et 8 juillet

LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel sont maintenues aux dates prévues.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'organisation des examens et des conditions de préparation des candidats, des aménagements d'épreuves ont été décidés. Ils visent à garantir une égalité de traitement entre les candidats et à permettre à chacun de bénéficier des meilleures conditions de préparation.

Baccalauréat général et technologique

Les épreuves écrites de spécialité

Les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars, ont été **reportées aux 11, 12 et 13 mai** afin de prendre en compte les perturbations liées au contexte sanitaire.

Afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats, plusieurs aménagements ont été apportés :

- Tous les sujets ont été aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer **d'un choix de questions ou d'exercices ;**
- Les deux jours précédant les épreuves ont été consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité ;
- **Les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue ont été annulées,** à titre exceptionnel, pour cette année.

Ces aménagements permettent ainsi aux élèves de poursuivre leur préparation aux épreuves de spécialité comme à l'épreuve de philosophie et au Grand oral, sans jamais compromettre leurs chances de réussite.

Les épreuves anticipées orales de français (en première)

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, les candidats présenteront à l'oral un nombre réduit de textes :

- **16 textes au lieu de 20 pour la voie générale** avec au moins 3 extraits des œuvres intégrales au programme pour chaque objet d'étude ;
- **9 textes au lieu de 12 pour la voie technologique** selon répartition (au moins 3 textes dont 2 extraits d'une œuvre étudiée et 1 texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude "Littérature d'idées" et au moins 1 texte, issu de l'œuvre choisie ou du parcours, pour chacun des 3 autres objets d'études).

L'éducation physique et sportive

Pour les candidats scolaires, l'éducation physique et sportive (EPS) est évaluée par des contrôles en cours de formation (CCF).

Habituellement au nombre de trois, ils pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

Pour tous les autres candidats (candidats libres, scolarisés dans un établissement hors contrat ou inscrits au CNED), l'examen terminal d'EPS est maintenu.

Baccalauréat professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté.

Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des aménagements du cadre réglementaire des PFMP ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP :

- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, 10 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités) ;
- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 2 ans, 8 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités).

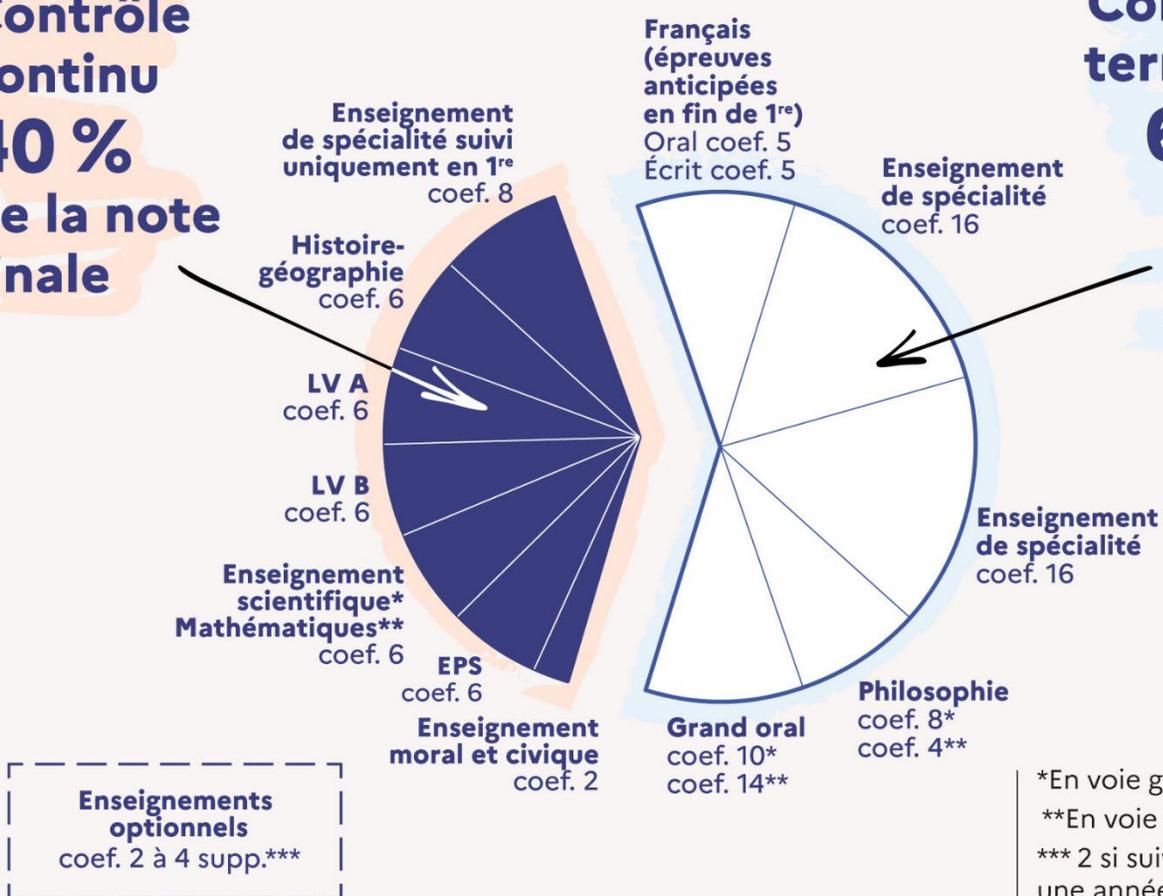
Les épreuves écrites et orales du baccalauréat professionnel conservent le même format et le même programme.

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



MENJS - Octobre 2021

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2022, 3970 candidats bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves dans l'académie d'Aix-Marseille.

Depuis 2021, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves et les formulaires font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts:

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro- développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAi) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes** selon le règlement d'examen et ce, quelles que soient leurs valeurs.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.**

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.**

Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice simple** et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes:

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues le 7 juillet 2022, sont accessibles pour les candidats dont la note globale

à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.**

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 6 et 8 juillet 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes :
mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. **Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.**

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

CINQ NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS MISES EN PLACE À LA RENTRÉE 2021

Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves de seconde de la voie professionnelle bénéficient de 5 nouvelles familles de métiers qui s'ajoutent aux 9 familles créées en 2019 et 2020.

Il s'agit de l'aboutissement de l'élaboration des familles de métiers qui s'est étendue sur 3 ans.

Les cinq nouvelles familles de métiers :

- **Métiers de la réalisation de produits mécaniques ;**
- **Métiers du numérique et de la transition énergétique ;**
- **Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;**
- **Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées ;**
- **Métiers du bois.**

Mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les familles de métiers regroupent plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes.

Elles favorisent les choix d'orientation de l'élève sortant de troisième, en lui permettant, en connaissance de cause, après avoir développé des compétences communes à plusieurs métiers connexes durant la classe de seconde, de choisir son baccalauréat professionnel en classe de première.

La session 2022 du baccalauréat professionnel évaluera les premiers candidats qui ont, bénéficié à la rentrée 2019, dès la classe de seconde, de cette nouvelle organisation de la voie professionnelle.

LE CHEF-D'ŒUVRE

La session 2022 du baccalauréat professionnel sera celle de la première évaluation du chef- d'œuvre. Introduit par l'arrêté du 20 octobre 2020, son élaboration commence en classe de première.

Qu'est-ce que le chef-d'œuvre ?

Le chef-d'œuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. Construit sur les deux années de formation pour le CAP et sur une année pour le baccalauréat professionnel, il est évalué en fin de cycle, dans le cadre d'un examen.

Véritable accomplissement pédagogique et professionnel, le chef-d'œuvre mobilise des compétences communes et transversales à l'enseignement général et à l'enseignement professionnel.

Comment s'y préparer?

Tout au long du processus de réalisation du chef-d'œuvre, les candidats sont accompagnés par leurs professeurs d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux dans le cadre d'horaires dédiés :

- Pour les candidats au **baccalauréat professionnel**, ce sont 56 heures dédiées en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

La bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre BRIO est une plateforme collaborative qui accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de la réalisation du chef-d'œuvre. Elle permet la mise en commun d'idées de réalisation et des ressources associées.

Les élèves et leurs professeurs peuvent également s'appuyer sur le

« vadémécum » la réalisation du chef-d'œuvre » mis à leur disposition :

<https://eduscol.education.fr/document/1916/download?attachment>

L'évaluation du chef-d'œuvre

L'évaluation du chef-d'œuvre repose sur une présentation orale terminale en fin de cursus, combinée, le cas échéant, avec une évaluation figurant au livret scolaire pour les élèves sous statut scolaire ou au livret de formation pour les apprentis.

Elle s'effectue conformément aux objectifs et critères recensés, qui sont listés en annexe de l'arrêté.

La note relative au chef-d'œuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.

Sur le relevé de notes, délivré à l'issue de la session, la note du chef-d'œuvre, ainsi que son coefficient et les points (majorés ou minorés selon que la note attribuée au chef-d'œuvre est inférieure ou supérieure à 10 sur 20), apparaîtront distinctement.

Tout savoir sur le chef-d'œuvre:

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/exprimer-ses-talents-avec-le-chef-d-oeuvre-324401>

UNE NOUVELLE ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle, ainsi que les modalités d'évaluation et de notation de cette épreuve pour l'admission au baccalauréat professionnel évoluent **à compter de la session d'examen 2022**.

Le caractère professionnel des compétences que doivent acquérir les candidats pour accéder à l'épreuve de contrôle est **renforcé** :

désormais les candidats doivent obtenir, en plus d'une moyenne générale entre 8 et 9,99 sur 20 aux épreuves du premier groupe, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles et non plus à la seule épreuve professionnelle « pratique ».

D'autre part, les modalités d'admission au baccalauréat professionnel sont rapprochées de celles du baccalauréat général et technologique

par un **nouveau calcul de la moyenne générale** des notes à l'issue de l'épreuve de contrôle: sont ainsi admis, à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats ayant une moyenne générale (recalculée en intégrant les notes obtenues à l'épreuve de contrôle lorsqu'elles sont meilleures) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Enfin, les candidats ont la possibilité de choisir au sein des deux sous-épreuves constituant l'épreuve de contrôle les deux disciplines dans lesquelles ils souhaitent être interrogés, ce qui constitue également une mise en cohérence avec les voies générale et technologique.

Le choix pour la **sous-épreuve de sciences** comprend désormais les mathématiques, et/ou la physique-chimie, et/ou l'économie-droit ou économie-gestion, et/ou la prévention santé environnement, et pour la **sous-épreuve de culture générale ou d'humanité** le français et/ou l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Chaque sous-épreuve a une durée de **15 minutes** et porte sur le programme de terminale. Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

L'ATTESTATION DE RÉUSSITE INTERMÉDIAIRE POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Pour la deuxième session consécutive, à la suite de la suppression de l'obligation qu'avaient tous les candidats sous statut scolaire en établissement public ou sous contrat de présenter un diplôme de niveau 3 (CAP) à l'issue de la classe de première, **l'attestation de réussite intermédiaire** mise en place en 2021 peut être remise aux élèves.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels.

Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme

mais il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus, note de service du 20-1-2021 relative à la mise en œuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

LES EFFECTIFS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

LES EFFECTIFS DE CANDIDATS A LA SESSION 2022

Type de bac	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Bac général	12 003	821	723	3 373	16 920
Bac professionnel	5 440	333	374	1 530	7 677
Bac technologique	4 292	345	225	1 293	6 155
Total candidats Baccalauréat	21 735	1 499	1 322	6 196	30 752

Baccalauréat Technologique : détail des effectifs

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	56	18		17	91
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	681	51	38	197	967
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	857	84	24	182	1147
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	104			65	169
STL Sciences et technologies de laboratoire	233	33	21	93	380
STMG Sciences et technologies du management et gestion	2 353	159	142	739	3393
S2TMD Sciences et technologies et techniques de la Musique et de la Danse	8				8
Total candidats Baccalauréat technologique	4 292	345	225	1 293	6 155

Epreuves anticipées - Baccalauréats général et technologique

Epreuves anticipées du Baccalauréat général

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat général	12673	837	771	3502	17783

Epreuves anticipées du Baccalauréat Technologique

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et restauration	41	14	0	16	71
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	746	52	29	195	1 022
STI2D Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable	793	90	19	234	1 136
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	121	0	0	73	194
STL Sciences et technologies de laboratoire	235	27	21	85	368
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	2471	177	147	773	3 568
TMD Techniques de la Musique et de la Danse	1	0	0	0	1
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat technologique	4 408	360	216	1376	6 360

Total épreuves anticipées (Baccalauréat général et technologique)

	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL Epreuves anticipées	17 081	1 197	987	4 878	24 143

Baccalauréat professionnel par spécialité et par département

Spécialité	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Accompagnement soins à domicile	106	13	0	12	131
Accompagnement soins en structure	545	24	29	60	658
Aéronautique option avionique	14	0	0	0	14
Aéronautique option structures	10	0	0	0	10
Aménagement option systèmes	41	0	0	0	41
Aménagement et finition du bâtiment	8	0	0	11	19
Artisanat et métiers d'art Option : communication visuelle	67	0	0	0	67
Artisanat et métiers d'art Option : métiers de l'enseigne et de la signalétique	2	0	0	0	2
Bio-industries de transformation	20	0	0	0	20
Boulangerie-Pâtisserie	25	0	0	0	25
Commerce, service en restauration	67	20	10	16	113

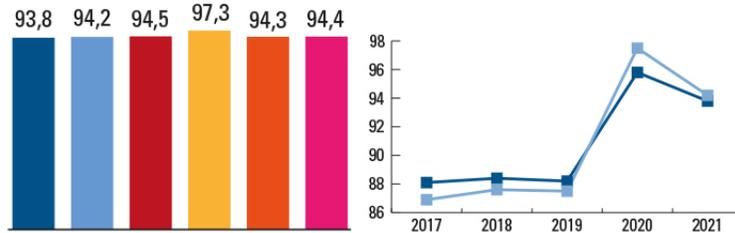
Conducteur transport routier marchandisage	47	0	21	23	91
Cuisine	106	23	16	32	177
Esthétique, cosmétique et parfumerie	143	8	0	21	172
Etude et définition de produits industriels	23	0	0	14	37
Etude et réalisation d'agencement	12	0	0	0	12
Gestion administration	715	55	43	207	1020
Hygiène propreté	28	0	0	0	28
Intervention sur le patrimoine bâti	4	0	0	0	4
Logistique	80	0	0	9	89
Maintenance des équipements industriels	189	24	11	49	273
Maintenances des matériels option A – matériels agricoles	0	7	0	6	13
Maintenance des matériels option B – Matériels de construction et de manutention	12	6	0	11	29
Maintenance des matériels option C – Matériels d'espaces verts	0	0	0	2	2
Maintenance des véhicules option A – voitures particulières	139	25	30	70	264
Maintenance des véhicules option B – Véhicules de transport routier	36	0	8	20	64
Maintenance des véhicules option C – Motocycles	21	8	0	15	44
Maintenance nautique	45	0	0	0	45
Métiers de l'électricité et environnement connecté	423	19	26	119	587
Métiers de la mode vêtement	56	0	0	33	89
Métiers de la sécurité	23	0	0	46	69
Microtechniques	22	0	0	14	36
Optique Lunetterie	27	0	0	0	27
Menuiserie aluminium verre	7	0	0	0	7
Ouvrage du bâtiment : métallerie	28	0	0	0	28
Photographie	30	0	0	0	30
Pilote de ligne de production	0	0	0	4	4
Plastique composite	6	0	0	0	6
Procédés chimiques eau papier carton	43	3	0	0	46
Production graphique	31	0	0	0	31
Production imprimée	29	0	0	0	29
Prothèse dentaire	41	0	0	0	41
Réparation des carrosseries	25	2	0	18	45
Service de proximité vie locale	84	0	0	25	109
Systèmes numériques Option A – sureté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire	62	0	0	23	85
Systèmes numériques Option B – Audiovisuels, réseaux et équipements domestiques	68	0	10	52	130
Système numériques option C – Réseaux informatiques et systèmes communicants	203	0	17	67	287
Technicien appareillage orthopédique	14	0	0	0	14
Technicien constructeur bois	0	0	29	0	29
Technicien bâtiment option A études et économie	21	0	14	13	48

Technicien bâtiment option B : assistant en architecture	22	0	13	14	49
Technicien du bâtiment : organisation réalisation du gros œuvre	22	0	0	10	32
Technicien en chaudronnerie industrielle	73	0	0	14	87
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	53	0	0	12	65
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	59	8	11	4	82
Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	62	0	0	12	74
Technicien d'usinage	34	0	0	14	48
Technicien menuisier agenceur	23	0	15	11	49
Technicien outilleur	11	0	0	0	11
Technicien Gaz	11	0	0	0	11
Technicien géomètre-topographe	11	0	0	12	23
Transport	43	0	0	14	57
Métiers de l'accueil	334	22	28	98	482
Travaux publics	20	7	0	5	32
Métiers du commerce et de la vente option A – Animation eet gestion de l'espace commercial	598	30	30	203	861
Métiers du commerce et de la vente option B – Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	319	29	13	115	476
TOTAL Baccalauréat professionnel	5443	333	374	1530	7680

LES RESULTATS AU BACCALAUREAT DES PRECEDENTES SESSIONS

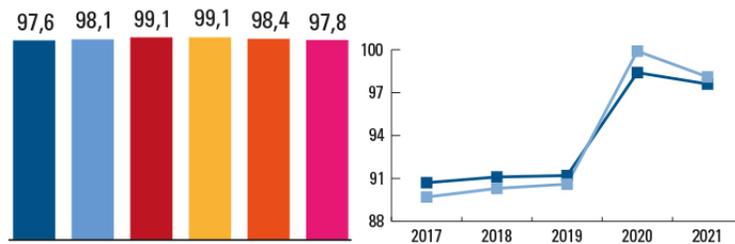
► Baccalauréats - ensemble des bacs (session 2021 - résultats provisoires)

28 504 lauréats soit **94,2%** de réussite



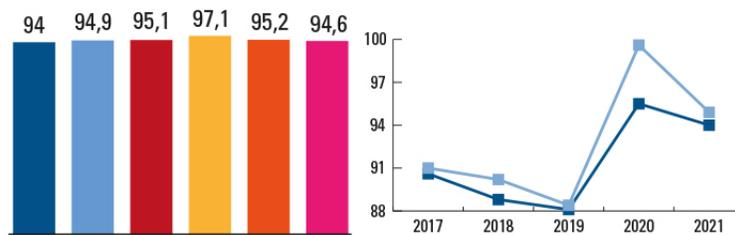
► Bac général (session 2021 - résultats provisoires)

16 403 lauréats soit **98,1%** de réussite



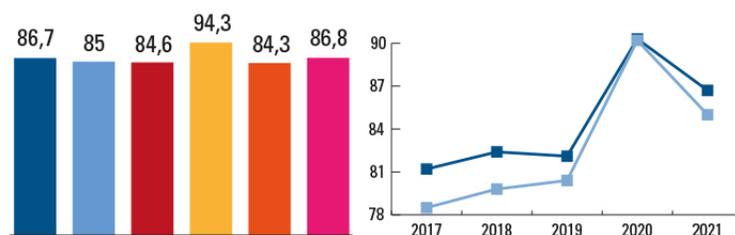
► Bac technologique (session 2021 - résultats provisoires)

5 672 lauréats soit **94,9%** de réussite



► Bac professionnel (session 2021 - résultats provisoires)

6 429 lauréats soit **85%** de réussite



■ France + DOM

■ Académie (y compris candidats libres)

■ Alpes-de-Hte-Provence*
■ Hautes-Alpes*

■ Bouches-du-Rhône*
■ Vaucluse*
*Hors candidats libres